

LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE TECHNIQUE

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion	Date de la réunion
Proposition des critères d'analyse	Lundi 22 février 2010 - (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Recueil des avis et des attentes des participants	
Rédacteurs	Prochaine réunion
Conseil général du Lot	Jeudi 18 mars 2010 – (9h30 – 12h00) Salle Duguesclin – Palais de la Raymondie
Conseil général de Corrèze	Place des Consuls - MARTEL

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr		X	X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY			X	X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
EGIS géotechniques	Gérard LE TOUZO		X		X
	Pierre GARNIER		X		X

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Membres des ateliers					
Conseil général de Corrèze	Noël MARTINIE			X	X
Conseil général du Lot	Jean-claude REQUIER			X	X
Conseil général du Lot	Albert SALLE			X	X
Commune de Cavagnac	Serge GUTIERREZ		X		X
Commune de Condat	Guy CHARAZAC		X		X
Commune de Cressensac	Jacques LACOSTE		X		X
Commune de Cuzance	Jean-luc LABORIE			X	X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Serge SOURZAC		X		
Commune de Sarrazac	André ROBERT		X		X
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Lucien TEILLARD			X	X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Georges PAUTY			X	X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-claude REQUIER			X	X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE			X	X
CCI de Corrèze	Jean-pierre DELMAS			X	X
	Anne MAMBRINI			X	
DDT Lot	Jean-marie GUICHARD		X		X
ASF	Pierre GENQUET			X	X
Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics	Robert PARROUX		X		X
Accès cible	Bruno FROIDEFOND		X		X
AICN	Richard MICHAUD		X		X
Association Condat dans la Tourmente	Pierre STE MARIE			X	X
	Jacques GARRIE			X	

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou Représenté	Absent ou Excusé	Diffusion
Membres des ateliers					
Association de défense de la Vallée de la Merlette	M. LOUBIGNAC		X		
	Marc ROSSBURGER		X		X
	Nicolas CRESPEL		X		
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Bruno LUCAS		X		X
	GADEL	Jean-claude KANDEL	X		X
Association Turenne Environnement	Roger GUEGAN		X		X
	Mme BERGER		X		

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	étape 2 – session 1	22 février 2010

Début de la réunion à 14h30.

Henri COLIN propose un tour de table des participants. Il fait part de l'importance de cette étape quant à la définition des critères au vu de l'analyse des tracés. Il se satisfait de l'ambiance au cours des précédents ateliers et demande à tous les participants que cela continue.

Marc ROSSUBURGER, Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il fait part de son étonnement de ne pas voir apparaître sur le site internet « Lot Corrèze Voie d'avenir » les observations formulées lors du précédent atelier thématique par l'ADVM.

Il demande à ce que cette observation soit jointe au compte-rendu de l'atelier thématique technique du 18 janvier dernier.

Pascale Beaubier, Conseil général du Lot

Elle rappelle que les délais sont très serrés et que des erreurs matérielles peuvent être commises. En tout état de cause, elle informe les participants que cette observation sera jointe au compte-rendu de l'atelier thématique technique du 18 janvier 2010 qui sera mis en ligne sur le site internet.

Henri COLIN passe la parole à Pascale BEAUBIER qui resitue le processus de la concertation en insistant sur les délais très serrés.

Elle présente le déroulement de l'étape 2 qui comprend deux sous parties :

- proposition de la grille détaillée des critères pour chaque thématique d'atelier avec prise en compte en séance des observations pour la finalisation de la grille,
- construction des tracés à analyser avec prise en compte en séance des observations pour la recherche des tracés.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Elle constate que la maîtrise d'ouvrage comprend le département du Lot et de la Corrèze. Elle demande si le département de la Corrèze participera financièrement au projet.

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

A ce jour, le département de la Corrèze participe financièrement aux études d'avant projet à hauteur de 25 %.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Elle précise que la dernière ligne de la grille des critères évoque des aspects financiers. Elle estime que cette donnée est importante et primordiale car cela sous entend une participation financière des contribuables et entreprises Corrèziens.

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

Actuellement, le projet se situe à l'étape 2 « recherche des tracés ». Il est tout à fait prématuré de parler de répartition financière entre les deux départements. Elle propose pour plus de clarté de substituer au terme « aspects financiers » celui de « coûts ».

Henri COLIN, garant de la concertation

Il informe que le coût sera abordé pour la finalisation de la grille des critères mais les discussions entre les deux départements auront lieu uniquement après le choix du tracé.

Thierry MARCHAND, Conseil général de Corrèze

Effectivement, les études avant projet n'étant pas terminées, il n'est pas possible de définir la répartition financière entre les deux collectivités.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Elle demande à ce qu'un représentant de l'Etat soit présent lors des prochains ateliers pour aborder l'aspect financier lié à la création/modification d'un échangeur autoroutier.

Henri COLIN, garant de la concertation

Dans le cadre d'une création ou modification d'échangeur autoroutier, l'Etat a pour mission de donner un avis. Seul le concessionnaire, à savoir ASF, peut évaluer le coût. Pour information, ASF a été représenté par M. GENQUET lors des précédents ateliers thématiques.

Présentation de la grille des critères par Jean-christophe COLLIN

Nicolas CRESPEL, Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il estime que 3 niveaux d'appréciation « bon – moyen – mauvais » ne sont pas suffisants. Il demande à ce qu'il y ait 5 niveaux.

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

Il a été proposé de prendre 3 niveaux d'appréciation au vu des grands thèmes abordés et du nombre de critères déjà rédigés (61). Au-delà, cela reviendrait à trop compliquer la façon d'apprécier.

François PATIER, Commune de Nespouls

Tout le monde a connaissance des délais très réduits mais il voudrait savoir comment va-t-on trancher ? Est-ce que ce sont les A, B ou C qui seront décideront du choix du tracé ?

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

A la fin de l'étape 3, un Comité de suivi se réunira et sera suivi par une séance du Conseil général du Lot et de celui de Corrèze, qui décidera du choix du tracé.

François PATIER, Commune de Nespouls

Avant la séance du Conseil général, il demande qui tranchera pour choisir le tracé au vu des critères.

Serge SOURZAC, Commune de Nespouls

Il y a trois grands thèmes : technique, socio économique et environnement.
Lequel des trois est le plus important donc le plus impactant ?

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

En avance sur la présentation prévue en fin de réunion, elle expose qu'il sera manifestement très difficile d'obtenir un consensus de toutes les instances représentées au Comité de suivi et aux ateliers thématiques, sur celui des thèmes à considérer comme le plus important. La proposition faite aux participants est que pour chaque tracé, chaque atelier note ses propres critères suivant A, B ou C, et établisse sur sa thématique une note globale consensuelle pour ce tracé. Chaque tracé aura ainsi trois appréciations, chacune selon l'un des trois grands thèmes.

Elle demande à l'assemblée si d'autres participants souhaitent avoir 5 niveaux d'appréciation au lieu de 3. Personne ne s'étant manifesté, elle propose que l'on reste avec 3 niveaux en s'autorisant dans les cas extrêmes des + ou des - .

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Lors des précédents ateliers, les carrefours étaient une donnée importante à prendre en compte pour le choix du tracé.

Pourquoi n'apparaissent-ils plus sur la grille des critères ?

Jean-christophe COLLIN, Egis

A cette étape du projet, il est difficile d'apprécier le nombre de carrefours sur des bandes de 200 m de large. Cette appréciation sera fera au stade de l'étude de la variante.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Pour la sécurité des usagers, elle demande à ce que cette donnée soit prise en compte dans la grille des critères.

Jean-christophe COLLIN, Egis

Dans la partie socio économique, il y a un critère « desserte locale » qui permettra d'apprécier cette donnée relative aux carrefours.

François PATIER, Commune de Nespouls

Il est important de connaître effectivement le nombre de carrefours car cela a des conséquences financières.

Jean-christophe COLLIN, Egis

Dans le coût, des éléments pourront être quantifiés alors que d'autres seront calculés sous forme de ratios car nous n'avons pas la définition précise du projet.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

A aucun moment, il a été indiqué « échangeur ».

Hélène JUGIE, Conseil général du Lot

Il faudrait peut-être mieux indiquer « points d'échange ».

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

Elle demande à Mme BERGER, en rappelant que nous sommes dans l'atelier technique, si c'est le confort ou la sécurité des usagers qu'elle souhaite prendre en compte ?

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Elle précise que cela relève plutôt de la sécurité des usagers. Le critère est ajouté et rédigé avec les participants.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

De plus, concernant la qualité du tracé, y aura t'il une notion de temps ?

Jean-christophe COLLIN, Egis

Non, c'est une donnée qui sera traitée dans l'atelier socio économique.

Yves GARY, Commune de Turenne

Il n'est pas envisageable de déconnecter, de la partie technique, la notion de temps. Cet élément ne doit pas être pris en compte uniquement pour la partie socio économique.

Bruno LUCAS, Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise

Il ne partage pas l'avis de Yves GARY car pour lui le temps de parcours se déduira de chaque tracé. Quel est l'intérêt que l'atelier technique fournisse cet élément à l'atelier socio économique ?

Yves GARY, Commune de Turenne

L'objectif majeur de ce projet est de gagner du temps pour rejoindre l'autoroute ou Brive.

Si l'on ne prend pas en compte cet élément de gain de temps, on passe probablement à côté de l'objectif essentiel du projet.

En aucun cas, cela ne doit être une déduction mais plutôt une affirmation claire et précise.

Jean-christophe COLLIN, Egis

Le temps en tant que tel n'est pas un critère d'ordre technique mais plutôt d'ordre socio économique.

François PATIER, Commune de Nespouls

Il s'étonne de ne pas voir indiquer de critère de longueur de parcours dans aucun des trois ateliers thématiques.

Jean-christophe COLLIN, Egis

Le but est de comparer le linéaire complet de l'itinéraire.

Robert PARROUX, Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics

Il faut maintenant avancer pour la création de la Voie d'avenir. Il n'existe aucun obstacle à relier Biars à Cressensac. Economiquement, cela sera forcément meilleur qu'aujourd'hui.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

On parle de deux fuseaux Nord et Sud alors que le problème semble t'il est en amont de ces deux fuseaux ?

Henri COLIN, garant de la concertation

On a une étude qui est engagée de Vayrac à l'autoroute. La déviation de Puybrun et celle de Vayrac n'ont pas à être abordée lors de ces réunions.

Seul le point de départ et d'arrivée doit être pris en compte. On doit regarder entre Vayrac et l'échangeur de Noailles car tous les tracés passeront probablement par là.

En tout état de cause, il y faudra les mêmes origines de points de départ et d'arrivée pour comparer.

Le critère est ajouté.

Présentation de la partie géotechnique par Pierre GARNIER

Nicolas CRESPEL, Association de défense de la Vallée de la Merlette

Le passage d'une route en zone marneuse entraîne une évacuation très important de matériaux. Est-ce que cela amènera une appréciation C sur un tronçon ? Comment fera-t-on pour la pondération ?

Pierre GARNIER, Egis

Il n'est pas exclu d'utiliser le sol des marnes.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Sur la route allant à Turenne, personne n'a trouvé à ce jour de système pour stabiliser la route.

Thierry MARCHAND, Conseil général de Corrèze

Sur des routes anciennes, il n'y a pas de possibilité de déplacer la route d'un côté à un autre. Sur une route neuve, cela est différent car il y a plus de latitude.

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

Cela mérite d'être écrit en ce qui concerne les marnes.

Gérard LE TOUZO, Egis

Il faudra prendre en compte en fonction du profil en long et du profil en travers.

Henri COLIN, garant de la concertation

Les déblais et remblais sont des matériaux réutilisables.

François PATIER, Commune de Nespouls

Ces critères sont un peu compliqués pour les néophytes. Nous sommes totalement soumis aux ingénieurs présents autour de cette table. Cela fausse un peu le débat.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Nous sommes obligés de faire confiance. Elle s'étonne de ne pas voir le critère topographie.

Jean-christophe COLLIN, Egis

En tant que tel, le critère topographie n'est pas appréciable. Seuls les critères induits pourront être appréciés, comme le cumul des dénivelés, qui figure déjà dans le tableau.

Bruno LUCAS, Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise

Quels sont les éléments qui seront fournis avec les tracés ?

Etes-vous en mesure de nous communiquer un bilan ?

Pierre GARNIER, Egis

Quand les tracés pressentis seront connus des sondages seront faits sur site avec des essais en laboratoire pour définir la caractéristique des sols et calculer le volume de déblais et de remblais.

Mme BERGER, Association Turenne environnement,

Comment fait-on pour vouloir traverser des zones et les protéger ?

Jean-christophe COLLIN, Egis

Cela sera étudié lors de l'atelier environnement.

Henri COLIN, garant de la concertation

Il demande à rajouter un critère : critère d'exploitation de la route. En effet, il précise qu'une route entièrement exposée au Nord est amenée à se détériorer plus rapidement et est plus difficile à exploiter l'hiver.

Le critère est rajouté.

Jean-christophe COLLIN, Egis présente l'approche pour le dessin des tracés et fournit un exemple de définition de tracés.

Nicolas CRESPEL, Association de défense de la Vallée de la Merlette

L'ADVM a transmis à Egis une proposition de tracé et demande à ce que ce tracé soit pris en compte lors de la présentation des tracés le 18 mars prochain.

Jean-christophe COLLIN, Egis

Il a effectivement reçu ce document et précise que toutes les contributions seront prises en compte lors de la réunion sur la construction des tracés.

Henri COLIN, garant de la concertation

Le 18 mars prochain, une réunion sera organisée pour les 3 thèmes (technique, socio économique et environnement).

Cette réunion aura pour but de valider la grille détaillée des critères et d'élaborer ensemble les tracés à analyser.

Il précise que toutes les observations et contributions des participants seront prises en compte et que rien ne sera validé sans l'amendement de chacun.

Nicolas CRESPEL, Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il demande, pour terminer, à ce que les chiffres (10 millions d'euros) ne soient pas annoncés trop rapidement car cela provoque des interrogations et des inquiétudes chez les personnes extérieures.

Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot

Ce chiffre a été annoncé par Egis suite à une étude réalisée dans le département de Corrèze.

Nicolas CRESPEL, Association de défense de la Vallée de la Merlette

Il insiste sur une modification éventuelle de l'échangeur qui entraînerait uniquement des terrassements sans construction d'ouvrages d'art. Il estime que cet élément doit être regardé de plus près. Il propose de transmettre les éléments à Egis car cela semble très réalisable.

Mme BERGER, Association Turenne environnement

Elle fait part de la déclaration de la CCI du Lot favorable au fuseau Nord.

Elle demande à Henri COLIN d'intervenir dans la presse pour clarifier les choses.

Henri COLIN, garant de la concertation

Il n'a pas eu connaissance des éléments de la CCI du Lot. Il fait part qu'il y a eu des articles dans la presse relatant la méthodologie de la concertation. Il est présent aux ateliers pour s'assurer que le travail de co-élaboration soit bien mené.

La séance se termine à 17h00.